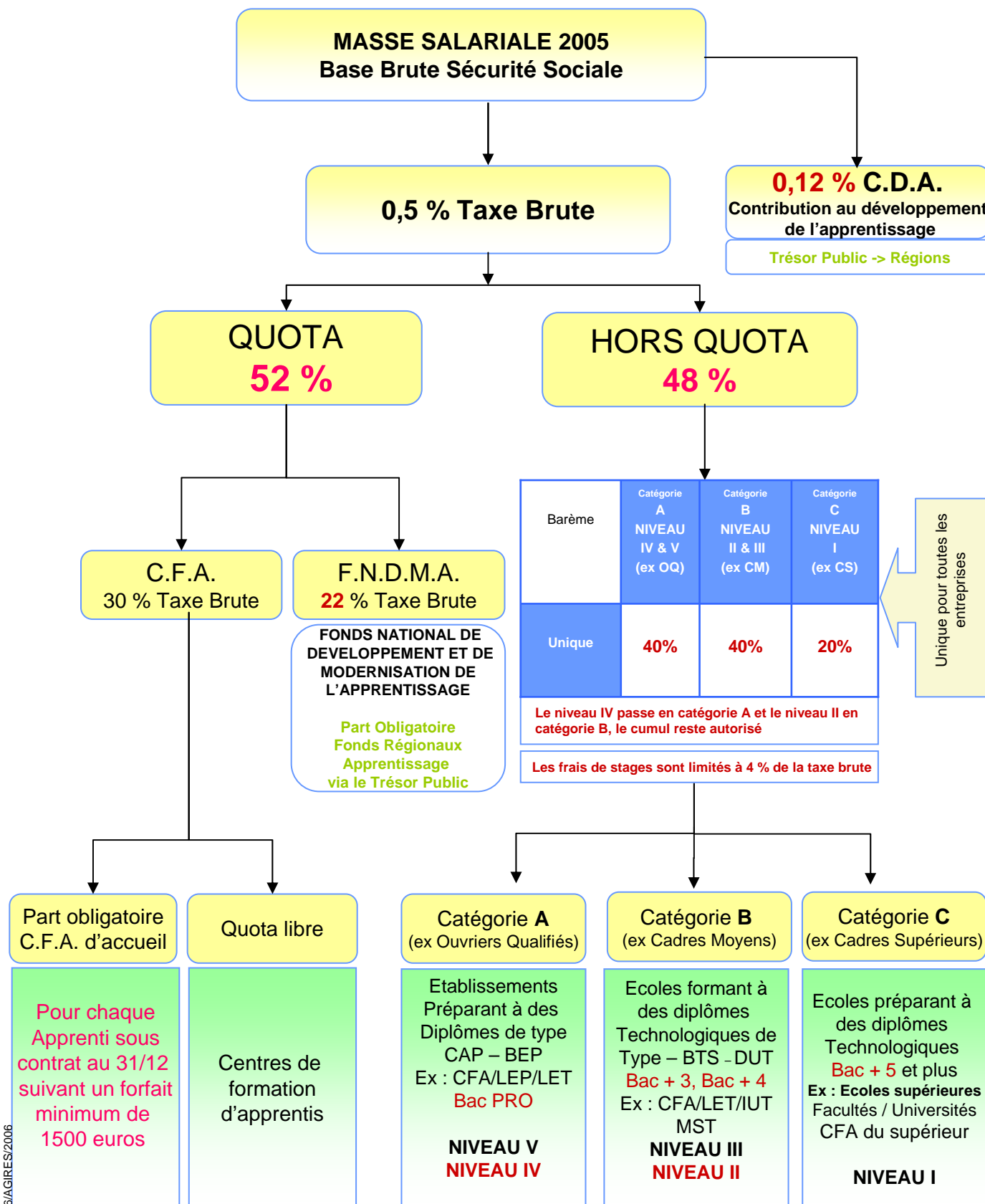


DECOMPOSITION 2006 DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE PAR DESTINATION



A compter du 11 novembre 2005, les versements directs aux écoles ne sont plus exonératoires de la taxe d'apprentissage. Le décret du 8 novembre 2005 rend obligatoire le recours aux organismes collecteurs pour effectuer ces versements.